

**Mise en valeur de la forêt française & développement de la filière bois (6 avril 2009)-
Rapport de Jean PUECH au Président de la République.**

Evidemment, le genre alimente la suspicion. Que peut-il apporter après tant d'autres documents du même type (Rapports Leloup (1945), Jouvenel (1977), Méo-Bétolaud (1978), Duroure (1982), Bianco (1998), Juillot (2003), etc...)? Combien a-t-il coûté ? Et puis, les rapports ressemblent, hélas, aux montagnes accouchant de souris, soit qu'ils prônent un consensus mou paralysant, soit qu'ils soient inappliqués pour cause d'opposition de tous les courageux défenseurs de leurs intérêts particuliers (on pense à Attali luttant inutilement contre les monopoles, ou à Balladur n'arrivant pas à supprimer les départements).

La lecture en est accablante

Le rapport reprend les banalités de toujours : morcellement excessif de la propriété forestière, sous-exploitation de la première forêt d'Europe, vieillissement des propriétaires. Il rappelle qu'une exploitation normale implique un renouvellement des peuplements et des coupes régulières, avant d'annoncer un cortège de mesurette (développer une *animation*, créer des fonds: Fonds d'Investissement Stratégique Filière Bois, Fonds chaleur, Fonds Forêt-Bois, restauration du FFN¹, prêts bonifiés, TFNB, Fonds d'investissement stratégique spécifique) qui, naturellement, ne manqueront pas d'être accompagnées d'inévitables coûts supplémentaires de recouvrement, de gestion, de redistribution, et de la création simultanée de prébendes & sinécures, etc...

Mais surtout, avec quel argent pourra-t-on financer tout cela ? De grâce, arrêtons les usines à gaz, surtout dans un secteur à très faible valeur ajoutée. N'oublions pas que les mesures interventionnistes s'accompagnent toujours d'une théorie d'effets pervers². Souvenons nous des aides *tempête*³ qui ont profité aux scieurs, tandis que les propriétaires forestiers sinistrés de 1999, eux ne recevaient rien. C'est l'occasion de rappeler ici que, déjà, de multiples organismes publics ou para-publics, coûteux et inutiles, vivent de la fiscalité du secteur. Alors, il serait vraiment catastrophique, comme le suggère ce rapport, de vouloir étendre, à l'aide de prêts bonifiés, la surface des forêts dites *publiques*, ce qui conduirait, bien évidemment, à augmenter d'autant les déficits publics.

Conjointement, on voit poindre les menaces à l'encontre de la propriété privée : chartes forestières de territoire, plans de développement de massifs, extension du pouvoir des SAFER, si interventionnistes dans le cadre agricole⁴. On peut craindre le pire en lisant: « D'autres opérateurs fonciers intéressés pourraient aussi intervenir ». Et lorsque M. Puech parle de « faire progresser l'esprit de filière », on comprend bien que cela se traduira inmanquablement par une succession d'impôts nouveaux, pour financer « de nouveaux services ». Quant à vouloir réembaucher les nouveaux retraités de l'ONF et des CRPF, ceux-là même qui

1 Dans le genre, on se souvient de cette Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) qui porte bien son nom

2 Alors, qu'au contraire, la défiscalisation d'un secteur donne un coup de fouet régénérant.

3 Notamment au transport : la contre-productive subvention à l'essieu, aussi ruineuse que polluante, qui conduisait au chassé-croisé, convenu entre scieurs, des grumes dans toute la France...

4 Où elles prélèvent leur dîme dans un marché fermé puisqu'inaccessible juridiquement aux non exploitants.

préconisaient les vieilles méthodes de surcapitalisation (que la tempête de Lothar a au moins eu le mérite de balayer d'un revers de main), de futaie régulières, de la multiplication inutile et coûteuse des interventions 5, il semble que M. Puech soit resté proche des syndicats... Il appartient bien à une autre génération, aussi serait-il bon qu'il s'applique à lui-même le rajeunissement préconisé, tant chez les propriétaires privés vieillissants, que sur le matériel ligneux à éclaircir... Oui, place aux jeunes et aux nouvelles méthodes !

Néanmoins, il faut reconnaître à ce rapport le mérite d'avoir :

- * Evoqué les dégâts grandissants dus au gibier sans, pour autant, proposer le moindre remède;
- * Suggéré la possibilité, dans l'avenir, pour les Caisses de retraite, de posséder des forêts, faculté impossible jusqu'ici;
- * Préconisé, avec le changement climatique, la réduction des densités de peuplements par des éclaircies fortes;
- * Dénoncé le non-sens des taillis à courtes rotations, non-conformes à la hiérarchie des usages 6;
- * Encouragé l'économie réalisée par le déménagement en banlieue du siège du FCBA (*Forêt, Cellulose, Bois et Ameublement*), qui devrait servir d'exemple à de nombreuses administrations;
- * Dénoncé le prix insuffisant de la matière première;
- * Affirmé qu'« il faut afficher immédiatement des signaux forts en faveur du bois ».
- * Préconisé le raccourcissement d'environ 20% des âges d'exploitabilités pour presque toutes les essences (on sait bien qu'avec le réchauffement, les arbres poussent plus vite).
- * Souhaité la simplification des documents de gestion officiels, en allongeant leur durée de validité, de manière à réduire les coûts administratifs. Cependant, il serait dramatiquement coûteux de vouloir abaisser le seuil des surfaces soumises à PSG, ce qui conduirait à l'effet strictement inverse.
- * Observé que les primes-tempête avaient peu bénéficié aux propriétaires 7.

Au lieu de mesurette, il vaudrait mieux :

- * Supprimer les taxes foncières sur la forêt dont les frais de recouvrement sont de 40%. Et puis, à l'heure de la fiscalisation des pollueurs, ne vaudrait-il pas mieux, dans un souci symétrique de justice fiscale, exonérer les dépollueurs⁸ ? Cela serait une manière, également, d'indemniser les propriétaires forestiers des dégâts du chevreuil, de plus en plus importants, sur les tâches de semis de sapins, notamment.
- * Défiscaliser intégralement le revenu forfaitaire à l'hectare dans des groupements forestiers, les exonérer entièrement d'ISF, enfin de permettre la déduction

5 Par opposition à la futaie irrégulière, plus productive & économe des interventions.

6 Mais, c'est que l'ONF, sous la pression de ses déficits, a tout intérêt à multiplier les sources de revenus immédiates.

7 Mais pas pour tout le monde (NDLR).

8 Rappelons que 70% de la forêt française sont entre des mains privées, ce qui permet à la France, dans le cadre du protocole de Kyoto, de se situer parmi les pays les moins pollueurs, sans que cet immense service rendu à la collectivité nationale soit pris en compte.

déplafonnée du revenu global des investissements forestiers, ce qui devrait inciter les micro-proprétaires aux regroupements territoriaux.

* Rétablir le Fret, interrompu depuis des lustres à Pontarlier par exemple, seul moyen non polluant de transporter le bois. Au lieu de « demander » au Réseau Ferré de France d'acheter des traverses de chemin de fer, il est impératif de rétablir un fret qui fonctionne, avec respect des horaires, réactivité des agents de la SNCF, multiplicité des trains, etc... bref, revenir sur tout ce qui a été supprimé par la SNCF depuis des années, mais avec un autre personnel... Encourager la transmission patrimoniale forestière entre des mains plus jeunes, en l'exonérant de droits de succession.

Conclusion

Il faut bien reconnaître que la portée du rapport est tout de suite réduite par le défaut d'indépendance de son auteur et de ses collaborateurs, provenant très majoritairement des multiples organismes déjà évoqués et qui, bien évidemment, ont un intérêt personnel au maintien du système où fourmille une foultitude de hiérarques, alors que le nombre d'agents de terrain (à l'Onf, par exemple) n'est pas suffisant. On comprend bien que commander un rapport ne va jamais dans le sens de la diminution des effectifs d'état-major, leur auteur cherchant naturellement à se concilier les faveurs de tous les intervenants.

Ensuite, comment expliquer que ce rapport suggère l'ouverture des forêts privées à l'intervention des services de l'Onf sans, simultanément, ouvrir les forêts domaniales et communales à la gestion des acteurs privés (experts et coopératives) ? Doit-on encore rappeler ici que les forêts privées sont soumises à l'impôt, tandis que, parallèlement, l'ensemble du produit des ventes de coupes des forêts domaniales vient combler le déficit de l'ONF, nonobstant le versement annuel d'une soulte par l'Etat au profit du même ONF.

François-Louis a'Weng